

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2022 – 25

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2022

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 24 octobre 2022 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,
Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2022

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée par visioconférence, le 24 octobre 2022

La Présidente du conseil d'administration,



PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

Rozenn HARS

